



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 02 avril 2021

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 3 (réunion jointe), 12, 15, 17 et 22 (matin) mars 2021
 2. 7638 Projet de loi portant :
 1. transposition :
 - a) de la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE en ce qui concerne les entités exemptées, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes, la rémunération, les mesures et pouvoirs de surveillance et les mesures de conservation des fonds propres ; et
 - b) de la directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et la directive 98/26/CE ;
 2. mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 en ce qui concerne le ratio de levier, le ratio de financement stable net, les exigences en matière de fonds propres et d'engagements éligibles, le risque de crédit de contrepartie, le risque de marché, les expositions sur contreparties centrales, les expositions sur organismes de placement collectif, les grands risques et les exigences de déclaration et de publication, et le règlement (UE) n° 648/2012 ; et
 3. modification :
 - a) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
 - b) de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ;
 - c) de la loi modifiée du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
 - d) de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier ;
 - e) de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
 - f) de la loi modifiée du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres ; et
 - g) de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances
- Rapporteur : Monsieur Guy Arendt
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard remplaçant M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth

M. Vincent Thurmes, directeur des « Services financiers, stabilité financière et cadre réglementaire de la Place financière » (Ministère des Finances)

M. Pierrot Rasqué, du Ministère des Finances

M. Loris Meyer, Attaché du groupe parlementaire DP

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. François Benoy, M. Fernand Kartheiser

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 3 (réunion jointe), 12, 15, 17 et 22 (matin) mars 2021

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. 7638 Projet de loi portant :

1. transposition :

a) de la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE en ce qui concerne les entités exemptées, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes, la rémunération, les mesures et pouvoirs de surveillance et les mesures de conservation des fonds propres ; et

b) de la directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et la directive 98/26/CE ;

2. mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 en ce qui concerne le ratio de levier, le ratio de financement stable net, les exigences en matière de fonds propres et d'engagements éligibles, le risque de crédit de contrepartie, le risque de marché, les expositions sur contreparties centrales, les expositions sur organismes de placement collectif, les grands risques et les exigences de déclaration et de publication, et le règlement (UE) n° 648/2012 ; et

3. modification :

a) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;

b) de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ;

c) de la loi modifiée du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;

- d) de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier ;**
- e) de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ;**
- f) de la loi modifiée du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres ; et**
- g) de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances**

Les membres de la Commission examinent en détail l'avis complémentaire du Conseil d'Etat avec le soutien des représentants du ministère des Finances. Leurs décisions sont reprises dans le commentaire des articles figurant dans le projet de rapport.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission choisit le modèle 1 pour les débats en séance plénière.

*

Le Président annonce l'ordre du jour des réunions prévues le 19 avril 2021 (14 h 00), le 26 avril 2021 (11 h 30 et 16 h 00) et le 3 mai 2021 (10 h 30). Les représentants du parti politique CSV et de la sensibilité politique déi Lénk confirment le maintien de leurs demandes de mise à l'ordre du jour du sujet de la vente des participations de l'Etat dans la société Paul Wurth SA. (Note de la Secrétaire-administrateur : ce sujet sera finalement abordé au cours de la réunion du 26 avril 2021 (16 h 00).)

Luxembourg, le 19 avril 2021

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
André Bauler